

# COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

## Compte-rendu du

### CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 29 octobre 2020

Présents : RUBEUS Saig, LE BALC'H Pauline, LE GALL Pascale, LAGADEC Gaëlle, LE GUEN Laure, LE FOLL Arnaud, LE GUEN Didier, DUEDAL Maryline, CHAVANON Christophe, PICHOURON Françoise, LE GUYADER Béatrice.

Absents : LE CREFF Yvon pour procuration à GRELLEPOIX Nicolas, LE GUYADER Béatrice pour procuration à Pauline LE BALC'H, LOZAC'H Séverine pour procuration à DUEDAL Maryline.

Secrétaire de séance : LE BALC'H Pauline

#### - DM N°1

Le maire soumet au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante concernant des ajustements budgétaires :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre /Opération	Montant	Chapitre /Opération	Montant
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+17361.00 €	73 Impôts et taxes	+14361.00 €
		74 Dotations, subventions	+3000.00 €
<b>Total</b>	<b>+ 17361.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>+17361.00 €</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre /Opération	Montant	Chapitre /Opération	Montant
199 Travaux parking nouveau cimetière	+17361.00 €	040 opérations d'ordre entre transfert	+17361.00 €
190 Effacement Launay Bourg	+ 1600.00 €		
194 Travaux Conteneurs enterrés	+ 1200.00 €		
13 Subventions d'investissements	+ 2650.00 €		
200 Voirie 2020	- 5450.00 €		

<b>Total</b>	<b>+ 17361.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>+17361.00 €</b>
--------------	---------------------	--------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » la décision modificative n°1.

#### **- Avantage de fin d'année agents communaux**

Le maire propose d'offrir aux agents communaux des chèques CADHOC répartis comme suit :

30€ pour chaque agent et 15 € par enfant d'agent jusque 18 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » la proposition du maire.

Maryline DUEDAL propose que les chèques CADHOC des agents du CCAS soient payés par le budget du CCAS. Jean-François LE GALL valide cette proposition.

#### **- Déclassement et cession de terrain à Mr et Mme CUDON**

Mr le maire informe au conseil municipal que Mr et Mme CUDON sollicitent l'acquisition du délaissé communal à PENGALLET parcelle E 1170 de 186m<sup>2</sup> soit un montant de 186€.

Le Maire précise que cette opération nécessite au préalable de délimiter cette emprise par un géomètre, pour la déclasser de la voirie communale. Le déclassement sera dispensé d'enquête publique préalable, la fonction de desserte ou de circulation n'étant pas assurée (cf. L141-3 du Code de la voirie routière.

Le maire propose donc au conseil municipal :

- d'ACCEPTER le déclassement et la cession du délaissé communal. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes de cession ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » la proposition du maire.

#### **- Déclassement et cession de terrain aux conjoints LE BRIS**

Mr le maire informe au conseil municipal que les conjoints LE BRIS sollicitent l'acquisition du délaissé communal à PENGALLET parcelle E 1169 de 103m<sup>2</sup> soit un montant de 103€.

Le Maire précise que cette opération nécessite au préalable de délimiter cette emprise par un géomètre, pour la déclasser de la voirie communale. Le déclassement sera dispensé d'enquête publique préalable, la fonction de desserte ou de circulation n'étant pas assurée (cf. L141-3 du Code de la voirie routière.

Le maire propose donc au conseil municipal :

- d'ACCEPTER le déclassement et la cession du délaissé communal. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

- d'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes de cession ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » la proposition du maire.

**- Devis travaux route de KERANGLUDIC**

Proposition des devis suivants de l'entreprise EFFLAM et l'entreprise LE MAT Patrick :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Entreprise EFFLAM	2655.00 € HT	3186.00 TTC
Entreprise LE MAT Patrick	6030.00 € HT	7236.00 € TTC

Suite à la commission voirie du 30 septembre 2020, les membres ont votés pour le devis de L'entreprise EFFLAM d'un montant de 2655.00 € HT soit 3186.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » le devis de l'entreprise EFFLAM.

Les travaux commenceront courant novembre.

**- Devis travaux abattage arbres sur talus à Croix Joncourt**

Le maire propose les devis suivants de la SARL-LGLR et de la SARL M.S.V :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
SARL-LGLR	2800.00 €	3360.00 €
SARL M.S.V	4600.00 €	5520.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » le devis de SARL-LGLR pour un montant de 2800.00 € HT soit 3360.00 € TTC.

L'entreprise SARL-LGLR coupera le bois, Yvon LE CREFF donne le bois et mettra à disposition un terrain pour stocker ce dernier. Le broyage sera à la charge de la commune et sera effectué en février ou mars 2021 par BOCAGENESE.

**- Questions diverses :**

✓ Chaudière Bois :

Le projet chaufferie bois sur la commune est porté par LTC et concernera les bâtiments suivants : l'EHPAD, la mairie et la salle de fêtes. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire de ses différents lieux seront assurés par le réseau de chaleur bois toute l'année. Il restera à la charge de la commune l'achat de radiateurs pour la salle des fêtes et la mairie. Les travaux devraient débuter en mars 2021.

✓ Commission Aménagement du bourg :

La commission aménagement du bourg sera constituée de 9 personnes :

- LE FOLL Arnaud
- CHAVANON Christophe
- DUEDAL Maryline
- LE CREFF Yvon
- LOZAC'H Séverine
- LE GALL Pascale
- LE BALC'H Pauline
- LE GALL Jean-François
- LE GUEN Didier

En cas d'absence d'un membre, il sera possible de se faire remplacer par un élu du conseil municipal de son choix.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 19 novembre à 14h30 à la mairie en présence de l'architecte Mr ROCH DE CREVOISIER, de Mr Aoustin Christophe de QUARTA et de Mme DUTESTE ERCA Dany de LTC.

✓ Plan de relance bibliothèque :

Mr Le maire rapporte au conseil municipal que la subvention demandée de 50.000 € au conseil départemental lors d'un appel à projet pour la réhabilitation de l'ancienne poste a été acceptée.

✓ Raccordement électrique terrain des sports :

Mr le maire informe que le raccordement électrique est en cours de réalisation au terrain de foot.

✓ Abattage peupliers :

Mr le maire informe que l'abattage des peupliers sur la route de Hent Dall An Argoat est en cours de réalisation par Florian LE GUILCHER.

✓ Remplacement du système informatique de la mairie :

Saïg RUBEUS informe qu'il est temps de remplacer les PC des secrétaires de mairie suite à un plantage informatique de la semaine dernière. Les PC sont devenus obsolètes. Des devis sont en cours et seront proposés lors d'un prochain conseil.

✓ Route de Pont ar Bley :

Lors des derniers conseils, le sujet sur le mauvais état de la route de Pont Ar Bley a été évoqué.

Une rencontre avec Mr LINTANFF de l'entreprise COLAS a eu lieu avec Pascale LE GALL et Didier LE GUEN sur les lieux pour constater l'état de la route.

L'entreprise COLAS devrait refaire un morceau de la route.

Didier LE GUEN soulève que l'entreprise Colas aurait sous-traité avec une entreprise et que ce ne serait pas les services techniques qui auraient préparé la route avant les travaux. Pascale LE GALL va se renseigner à ce sujet.

✓ Site internet :

Saïg RUBEUS rapporte qu'il y a eu quelques petits soucis de messages frauduleux sur le site internet.

Maryline DUEDAL relève que ce n'est pas normal de voir des choses comme ça sur le site de la commune.

Saïg RUBEUS répond qu'en effet il est regrettable de voir des messages non désirés sur le site et indique que des mesures de protection ont depuis été mises en place par notre prestataire Point ISO.

✓ Restaurant ST EMILION :

Didier LE GUEN demande si le ST EMILION est vendu. Le maire répond qu'il a proposé à la SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement)<sup>1</sup> de racheter les bâtiments pour les louer par la suite.

✓ Toilettes école publique :

Laure LE GUEN rapporte selon des mères de familles d'enfants de l'école que les toilettes sont dans un mauvais état. Comme au conseil précédent, Françoise PICHOURON répond que les institutrices ont indiqué qu'il n'y a pas de problème avec les toilettes. Le maire répond qu'il serait envisageable de mener ce projet de restauration des toilettes en même temps que le projet d'aménagement du parking de l'école.

En parallèle, il a été abordé les effectifs déclinants de l'école pour les années à venir. Cet état de fait doit être pris en compte dans le projet de réfection des toilettes. Ils devront répondre aux besoins d'un plus grand nombre.

Arnaud LE FOLL demande si la construction d'un nouveau lotissement est prévue. Il pourrait peut-être faire venir de jeunes familles sur Loguivy et par conséquent augmenter les effectifs de l'école. Comme lors du dernier conseil, il a été indiqué que ce n'était pour le moment pas envisagé. A noter qu'il reste un lot à vendre sur les 4 disponibles initialement.

✓ Aménagement carrefour des Quatre vents :

Pascale LE GALL informe au conseil que suite à la commission voirie qui a eu lieu le 12 septembre 2020, Bernard JACOB propose d'installer des écluses en essai pour réduire la vitesse au niveau du carrefour des Quatre Vents sur la D11. D'autres pistes sont à l'étude sur pour l'ensemble des entrées du centre bourg.

✓ Panneaux terrain de foot :

Didier LE GUEN rapporte que la signalétique menant au terrain de foot est défaillante.

✓ Panneaux parking cimetière :

Arnaud LE FOLL demande à installer un panneau parking à 10 m au niveau de l'entrée du cimetière pour indiquer le nouveau parking du cimetière.

✓ - Commission du personnel

La commission du personnel devra se réunir après le 1 décembre 2020, date de clôture de l'appel à candidature pour le remplacement de Josiane LE SAOUT en tant qu'agent technique municipal.

✓ - Mairie et travaux de réparation suite à la découverte de la mérule

Notre assureur a indemnisé une partie des travaux à engager. Ces derniers feront l'objet d'une discussion lors d'une commission travaux afin de bien les délimiter et de les intégrer éventuellement dans un projet plus large..

✓ - Travaux route de Kerangluidic et du pavé

Des travaux auront lieu dans les prochaines semaines sur ces deux routes pour faciliter la pose de la fibre.

---

<sup>i</sup> SPLA : Structures juridiques de droit privé (sociétés anonymes), ces sociétés ont exclusivement comme co-actionnaires des collectivités publiques. Elles remplacent les sociétés d'économie mixte locales (SEML) et s'installent dans le paysage économique comme outils de reconquête de prestations externalisées pour lesquelles la réponse du marché paraît inadaptée.